

Nature de l'acte : 3-3

DÉC.2025-124 - Location des garages n°15 et 16 – 28 rue du Haut-Mesnil

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de Monsieur [redacted] de louer deux garages – 28 rue du Haut Mesnil – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie à partir du 2 janvier 2026.
- Considérant que la commune dispose d'un ensemble de 28 garages rue du Haut Mesnil, dont 27 disponibles à la location.

DÉCIDE

Article 1 – De louer à Monsieur [redacted] les garages n°15 et 16 du 2 janvier 2026 au 31 décembre 2026. Le loyer mensuel est fixé à 40€ par garage soit 80€ par mois, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues à l'article 5 du contrat de location.

Article 2 - Les présentes locations sont consenties et acceptées pour une durée d'un an reconductible tacitement et annuellement pour une durée maximum de cinq ans.

Le contrat est résiliable pour les deux parties en respectant un préavis d'un mois formalisé par un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus.

A l'issue de la durée maximum de cinq ans, un nouveau bail devra être conclu entre les parties.

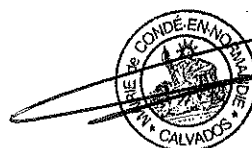
DIT

Article 3 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 23 décembre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE